



A PROPOS DE ...

Y aurait-il un électorat pro-vie ?

Au Royaume-Uni, Pro-Life Alliance a présenté 55 de candidats aux dernières élections générales. La somme nécessaire à l'inscription, environ 220 000 F, a été payée par un musulman, moyennant quoi la presse enrage : empêchée d'utiliser les traditionnels procédés de mise à l'index du mouvement pro-vie, «repère d'intégristes catholiques», elle n'a pas osé prendre le risque de paraître raciste : on peut impunément insulter un catholique, mais pas un musulman.

Au-delà de l'anecdote, la présentation de candidats indépendants sur une plateforme uniquement pro-vie ne fait pas l'unanimité. SPUC, l'association pro-vie la plus ancienne de l'île, essaie au contraire, depuis 20 ans, d'obtenir une majorité pro-vie au Parlement par le biais des partis traditionnels.

Les deux démarches ne sont pourtant pas totalement étrangères. Pro-Life Action n'a présenté des candidats que dans les circonscriptions où aucun candidat des partis traditionnels n'épousait la cause pro-vie. Elle entendait ainsi jouer sur les marges électorales - dans les circonscriptions où elle pouvait, même avec un score minime, faire tomber une tête pro-avortement un peu trop têtue.

Le bilan est mitigé mais semble lui donner partiellement raison : ProLife Alliance a obtenu 20 000 voix. Extrapolé aux 600 circonscriptions que compte le pays, c'est un potentiel de 200 000 voix, loin d'être négligeable pour les partis dominants.

Y aurait-il donc un vote pro-vie dans nos démocraties ?

Aux Etats-Unis, National Right to Life Comitee aurait reçu 650 000 dollars du parti républicain peu avant les élections qui virent malgré tout la défaite de Bob Dole - mais a obtenu la consolidation de la majorité pro-vie au Congrès.

On peut discuter de l'opportunité pour un mouvement pro-vie d'accepter le soutien - jamais gratuit - d'un parti politique. Toujours est-il que le parti à l'éléphant considère le vote pro-vie comme suffisamment sérieux pour s'y intéresser.

En Irlande, c'est un député travailliste (on pourrait dire socialiste) qui monte aux créneaux contre l'arrestation intempestive de «sauveteurs» de la jeune association Youth Defence. Y aurait-il, là aussi, un enjeu électoral ?

La France n'est pas si différente. Sans qu'on leur demande rien, les partis écologistes ont inscrit la défense du droit à l'avortement dans leurs plateformes législatives. Curieuse façon de faire, dans un pays où, paraît-il, personne ne remet en cause le droit à l'avortement...

Les partis politiques auraient-ils perçus, mieux que les mouvements pro-vie eux-mêmes, que l'avortement est déjà (et sera de plus en plus) une issue majeure des élections françaises ?

Nos «élites» feraient peut-être bien d'y réfléchir. A trop faire l'autruche, elles risquent tôt ou tard de vivre un réveil douloureux.

François PASCAL

ACTUALITÉ

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

Avortement

Pologne : la loi sur l'avortement annulée

Par 9 voix contre 3, les juges du Conseil constitutionnel ont annulé, le 29/05/97, la loi adoptée le 31/08/96 par le Parlement et qui légalisait l'avortement. 37 sénateurs avaient contesté la nouvelle loi devant le Conseil, qui leur a donné raison. Il estime qu'un Etat démocratique doit garantir le droit à la vie, et que cette protection s'applique dès la conception dès lors que la science n'est pas en mesure d'indiquer le moment précis où l'embryon devient personne humaine. Il estime en outre que l'indication de "graves difficultés matérielles de la femme", trop imprécise, ouvrirait la porte à l'avortement libre.

Le Parlement a six mois pour reformuler la loi.

S'exprimant sur le sujet à l'occasion de son voyage en Pologne, le 05/06/97, Jean-Paul II a réaffirmé au cours d'une célébration que "le droit de vivre n'est pas une question d'idéologie, ni seulement un droit religieux ; c'est un droit humain fondamental. Une civilisation qui rejette les sans défense mérite le nom de civilisation barbare, quelles que soient ses réussites dans les domaines économiques, technologiques, artistiques ou scientifiques". "Le monde actuel est devenu une véritable arène où l'on lutte pour la vie et où s'affrontent la civilisation de la vie et la culture de la mort".

(La Croix, 30/05/97, 06/06/97 ; Présent, 30/05/97, 06/06/97 ; Herald Trib. Int. 30/05/97, 02/06/97 ; Le Figaro, 05 et 10/06/97)

Suisse :

vers la légalisation de l'avortement ?

Le 23/04/97, le Conseil Fédéral a mis en consultation jusqu'au 31 août un avant-projet de loi adopté par la Commission des affaires juridique du Parlement National. Cet avant-projet, émanant de la socialiste Barbara HAERING, propose de légaliser l'avortement médicalisé sur simple demande de la femme jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée (12 semaines de grossesse environ). Cette formule, dite "des délais", avait été rejetée par le peuple suisse (51,7 % des voix), par référendum, en 1977. En mai 1978, le Conseil fédéral avait tenté d'introduire une clause socio-économique ("sociale") ; cette proposition avait été rejetée elle aussi par référendum (68, 8 % des voix). La pratique de l'avortement est actuellement régie par les articles 118 à 121 du Code pénal adoptés en 1942 soumettant l'avortement à l'accord de deux médecins, l'interprétation des situations variant selon les cantons. Le Parti Démocrate-Chrétien devrait probablement s'opposer au projet de libéralisation. Pour miner cette opposition, la presse a largement fait écho aux déclarations de 70 femmes membres du parti qui, dirigées par Brigitte HAUSSER-SÜESS, se prononcent pour la légalisation.

(Cooperation 18/04/97 ; 24 H. 03/05/97 ; Fémina, 04/05/97 ; Le Matin 24/04/97)

Etats-Unis : Bill Clinton protège l'avortement par naissance partielle

Le 20/05/97, le Sénat a adopté par 64 voix contre 36 le projet de loi interdisant la pratique de l'avortement "par naissance partielle" (nos précédentes éditions). Le président Bill Clinton a aussitôt annoncé qu'il opposerait son veto à cette loi. En 1995 déjà, Bill Clinton avait annulé une loi similaire adoptée au Sénat par 54 voix contre 46. Le Congrès avait alors tenté de passer outre le veto présidentiel, mais avait échoué à 9 voix près. Cette année il ne manquait plus que 3 voix pour atteindre la majorité des deux tiers (67 voix) qui aurait empêché Bill Clinton d'opposer son veto, malgré l'appui de 13 sénateurs démocrates (4 sénateurs républicains ayant rejoint le camp de la minorité).

On peut s'attendre à ce que le Congrès tente de nouveau d'imposer son projet au courant de l'été. Bill Clinton avait tenté de vider le projet de loi de sa substance en annonçant, avant le vote du Sénat, qu'il ne s'opposerait pas un contre-projet de compromis déposés en toute urgence par un démocrate.

(Présent, 27/05/97 ; The Economist, 24/05/97 ; La Croix, 16/05/97 ; Herald Trib. Int. 17/05/97, 21/05/97, 22/05/97)

Recherche : 1 décès maternel pour 100 000 avortements légaux

Selon un article de Stanley HENSHAW, directeur de recherche au Alan Guttmacher Institute (branche statistique de la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF), publiée dans Choices, 03/97, la mortalité maternelle engendrée par l'avortement légal dans des conditions sanitaires modernes serait de l'ordre de 1 décès pour 100 000 avortements.

Commentaire :

Si l'on applique cette estimation à la France, on peut déduire que le risque statistique de décès maternel lié à l'avortement chaque année est d'environ deux décès.

Etats-Unis : baisse des avortements ?

selon le Centre for Disease Control, le taux d'avortement aurait baissé aux Etats-Unis à partir de la deuxième moitié des années 80. Culminant en 1980 à 25 avortements par an pour 1 000 femmes en âge de procréer, il serait tombé à 21 avortements en 1994. Cette baisse pourrait être due au vieillissement de la pyramide démographique américaine : 58 % des femmes en âge de procréer avaient, en 1980, moins de 30 ans - période où le taux d'avortement est le plus élevé. Elles n'étaient plus que 46 % en 1995. Selon l'Alan Guttmacher Institut, la branche scientifique du Planning Familial, 58 % des femmes demandant l'avortement sont des utilisatrices de contraceptifs.

(The Economist, 12/04/97)

Commentaire :

Quoique officiels, les statistiques de l'avortement compilés par le CDC sont loin de répondre aux critères exigibles en matière de fiabilité et d'indépendance. Une baisse du nombre d'avortement est souhaitable ;

il peut néanmoins s'agir d'une manipulation visant à minimiser l'importance du problème et laisser croire qu'il puisse se résoudre de lui-même.

Les données de l'Alan Guttmacher Institute confirme le fait qu'aux Etats-Unis comme en France, la promotion des contraceptifs n'est pas en mesure de tarir le recours à l'avortement.

Irlande : l'avortement intéresse le monde politique

Pro-Life Campaign, le principal mouvement pro-vie irlandais, entend utiliser un scandale récent (procédure judiciaire d'une femme accusant une clinique de planning familial de Dublin d'avoir réalisé sur elle, voici deux ans, un avortement clandestin) pour obtenir de nouveau la tenue d'un référendum sur l'avortement. Berthie AHERN, leader du Fianna Fail, s'est montré intéressé et a annoncé que son parti d'opposition avait entrepris des discussions internes au sujet d'un possible référendum.

Explication :

Craignant la légalisation de l'avortement par des procédés détournés (législatifs - comme en 1975 en France - ou judiciaires - comme en 1973 aux Etats-Unis), le mouvement pro-vie irlandais prit les devants au début des années 80 et obtint, par le référendum de 1983, l'inscription du droit à la vie dans la constitution. Toutefois, la Cour suprême saisit en 1992 l'occasion d'une mascarade judiciaire (procès impliquant une jeune fille prétendument violée menaçant suicide) pour instituer une possibilité d'avortement à l'étranger en cas de menace du suicide - motif tellement incertain qu'il revenait à autoriser l'avortement sur-demande. Le tollé provoqué poussa le gouvernement de l'époque à proposer un second référendum qui aboutit à la réaffirmation de l'interdiction de l'avortement sur le sol irlandais, mais dont la formulation ambiguë n'apaisa ni les tenants ni les opposants de l'avortement.

Sur le plan politique, la vie irlandaise est dominée par trois principaux partis, Fine Gael, Fianna Fail et Labour Party, habitués aux coalitions binaires. La promesse d'un référendum sur la question de l'avortement au programme d'un parti d'opposition confirmerait la sensibilité de l'opinion irlandaise sur ce sujet et l'existence d'un vote pro-vie suffisamment puissant pour attirer l'attention d'un parti politique désireux de retourner au pouvoir.

Sommaire

Editorial :	p.1
Actualités :	p.2
Agenda :	p.7
Bibliographie :	p.11

Dossier

Royaume-Uni : un cas d'école (II)

Etats-Unis : le poseur de bombe pourrait être un partisan de l'avortement

Selon le témoignage des autorités officielles en charge de l'affaire, la lettre revendiquant la pose d'explosif à l'une des cliniques d'avortement d'Atlanta (explosion ayant blessé cinq personnes le 16/01/97) serait un faux. Cette lettre, qui avait été adressée aux principales agences de presse, était libellée de telle sorte qu'elle semblait émaner d'une association (apparemment inexistante) intitulée «The Army of God» (l'Armée de Dieu) favorable à l'usage de la violence contre les cliniques d'avortement et leurs employés. Mais les enquêteurs et les experts ont repérés l'absence de plusieurs détails permettant de mettre en doute la validité de l'intitulé. Il semblerait par contre que le poseur de bombe soit un médecin-avorteur spécialisé dans les avortements tardifs et dont la soeur possède un night-club homosexuel récemment victime d'un attentat similaire. L'attentat contre l'avortoir d'Atlanta avait été rapidement utilisé par les médias pour discréditer le mouvement pro-vie.

(Life Advocate, 05/97)

Italie : sanction pour avortements clandestins

Le 21/12/96, un médecin de Firenze a été radié de l'ordre des médecins pour avoir pratiqué des avortements clandestins notamment sur des mineures.

(Si alla vita, 02/97)

Utilisation de foetus pour la recherche

Recherche : l'utilisation de foetus pour la recherche accroît la propension à l'avortement

Selon une étude menée en 1995 au Canada, 12 % des femmes de la population générale se déclarent plus enclines à avorter si elle apprennent qu'elles pourront donner les tissus de leur enfant avorté à la médecine en vue de greffes. 21 % se déclarent incertaines, et 67 % déclarent qu'elle ne seraient pas plus enclines à avorter. Si l'on isole de la population générale les femmes qui affirment positivement qu'elle envisageraient l'avortement si elle tombaient enceintes, l'influence de l'opportunité de donner son foetus s'accroît : 17 % des femmes se déclarent plus enclines à avorter si elle apprennent qu'elles pourront donner les tissus de leur enfant avorté à la médecine en vue de greffes, 19 % se déclarent incer-

taines, et 63 % déclarent qu'elle ne seraient pas plus enclines à avorter.

(In Inter. Jal of Bioeth. 09/96)

Embryons congelés

Recherche : 2 % des embryons survivent à la congélation

Selon une étude menée par la Fédération des biologistes des laboratoires d'étude de la fécondation et de la conservation de l'oeuf sur 102 812 embryons congelés en France, 3,5 % des embryons décongelés jugés aptes au transfert dans l'utérus (ne représentant eux-mêmes que 55 % des embryons décongelés) parviennent à s'implanter et à se développer jusqu'à la naissance.

(Contr. Fert. Sex. 1996, 24,3, 229-232, in Inter. Jal of Bioeth. 09/96)

Diagnostic prénatal - Eugénisme

France : dans un cas sur trois, le diagnostic prénatal d'un handicap se termine par l'avortement

Selon une étude publiée dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 13 (1997), 2 000 enfants handicapés sont repérés avant la naissance par diagnostic prénatal. Il s'en suit 600 décisions d'avortement eugéniques.

(Le Quot. du Médecin, Libération 29/04/97)

Euthanasie

Nouvelle-Zélande : euthanasie sans consentement

En décembre 1996, la haute Cour de Dunedin a autorisé les personnes en charge d'un homme de 39 ans de lui supprimer toute alimentation et réhydratation, entraînant sa mort en quatre jours.

La victime n'était ni en état de mort cérébrale, ni branchée sur ventilateur (les poumons fonctionnaient normalement), ni classée en état végétatif permanent, mais uniquement nourrie par tubage et incapable de communiquer. Bien que les attendus du procès le décrivent comme «*totallement immobile, incapable de parler ou de communiquer de manière compréhensible*», la conclusion du juge est que les personnes en ayant la charge sont autorisées à lui supprimer tout traitement, toute alimentation et toute réhydratation «*pour lui permettre de mettre fin à sa vie (enabling him to end his life) et de mourir dans*

C'ETAIT HIER

© TransVIE/P. GASTAL, 1970-1996

1924

Danemark

Pour la première fois au monde, une femme est nommée ministre.

(Fig 21.5.96)

Japon

Le Dr OGINO (1822-1975) découvre que la période d'ovulation chez la femme se situe entre le 12e et le 16e jour avant les prochaines règles, d'où sa méthode anti-conceptionnelle préconisant l'abstinence pendant cette période.

(QUID 93 p. 1339 - Danger pilule p. 18)

Monde

La SDN adopte la Déclaration de Genève, en 5 points, concernant la protection de l'enfant. Elle servira de base à la Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU en 1959.

(MVE 92-3 - CIV 96 n°4 p.3)

.07 - U.R.S.S.

Mise en place d'un système de cartes d'enregistrement individuelles des avortements qui ouvre la possibilité de construire des statistiques.

(INED/Population 94,4-5)

03.11 - U.R.S.S.

Décret élargissant le recours à l'avortement, notamment par la création dans les villes de commissions pouvant autoriser leur gratuité.

(INED/Population 94,4-5)

1925

09.01 - U.R.S.S.

Décret précisant les cas où l'avortement est gratuit.

18.07 - Allemagne

Parution du premier volume de *Mein Kampf* de Adolf HITLER.

«*Ceux qui sont physiquement et mentalement en mauvaise santé ne doivent pas perpétuer leurs souffrances dans les corps de leurs enfants. L'Etat doit placer la race au centre de toute la vie.*» «*L'Etat raciste doit partir du principe qu'un homme dont la culture scientifique est rudimentaire mais de corps sain... est un membre plus utile à la communauté nationale qu'un infirme quels que soient ses dons intellectuels.*»

(Trêve 92-5.6)

la paix dans la plus grande dignité et avec le moins de détresse possible».

Commentaire :

Cette décision constitue une jurisprudence très favorable à l'euthanasie par argumentation sur la notion de «qualité de vie».

L'expression «lui permettre de mettre fin à sa vie» est proprement inique pour un patient incapable de manifester sa volonté. L'expression «mourir dans la paix et avec le moins de détresse possible» est quand à elle proprement sadique pour décrire l'agonie d'une personne laissée mourir de faim et de soif.

(Humanity, 04/97)

Politique familiale

France : annulation du gel des prestations familiales

Le Conseil d'Etat a ordonné au gouvernement de revaloriser dans un délai de 8 mois au niveau de l'évolution de la hausse

des prix les prestations familiales que le Gouvernement avait illégalement gelé en 1995. L'Union Nationale des Associations Familiales et l'organisation Famille de France avaient porté plainte.

(Chrétiens dans la Cité, 14/04/97)

Italie : vers une reconnaissance du travail au foyer ?

Sous la pression de la Fédération des femmes au foyer, le gouvernement a déposé un projet de loi obligeant les femmes de 18 à 65 ans à souscrire une assurance pour un coût modique (90 F/an, déductible des impôts dans certains cas) contre les risques d'accidents domestiques. En cas d'accident entraînant une invalidité partielle ou totale, les femmes recevront alors une indemnité calculée sur le SMIC italien.

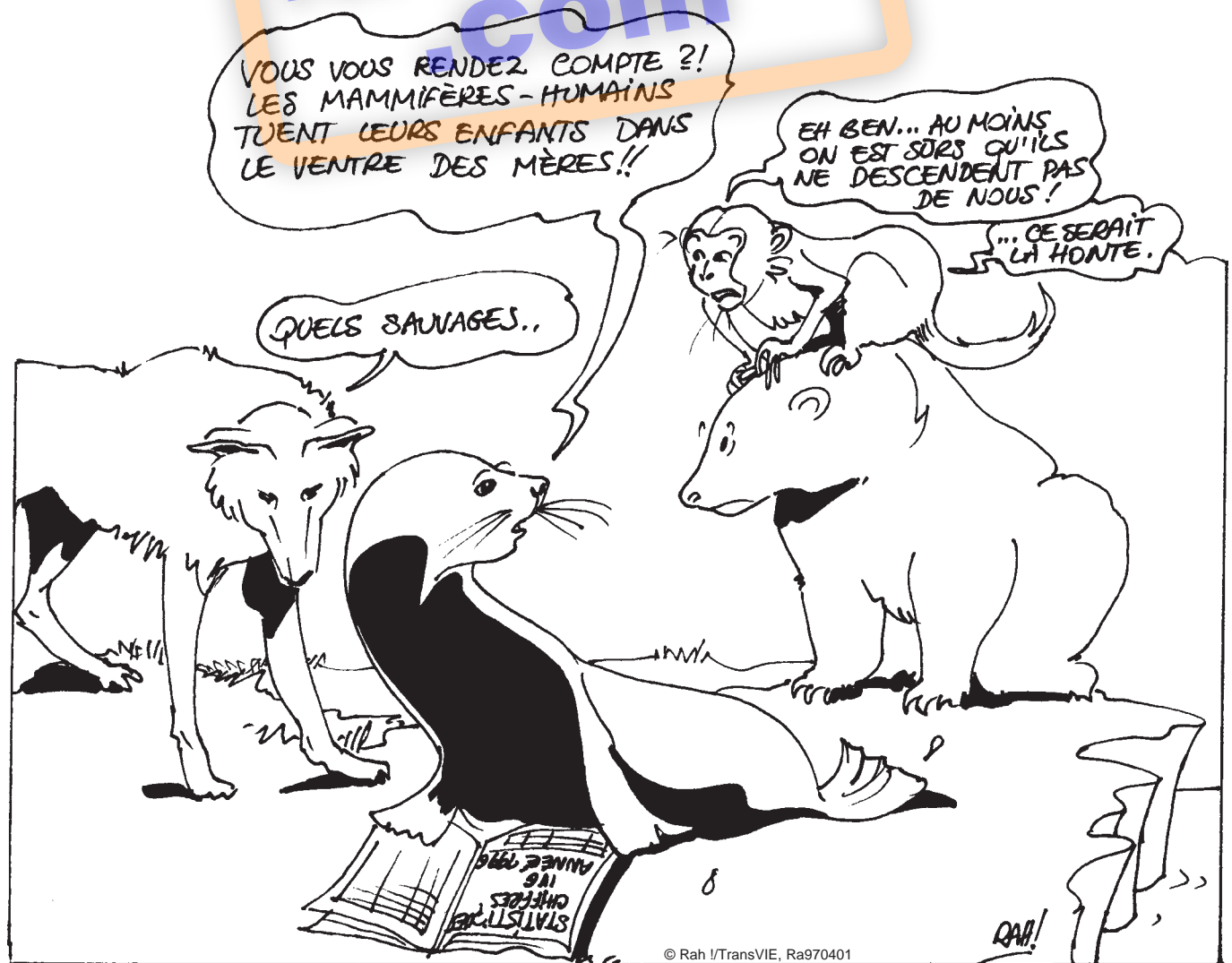
(La Croix, 30/04/97)

Contraception

Recherche : les pilules de troisième génération accroîtraient les risques de thrombose.

Selon une étude dont les résultats ont été publiés dans British Journal of Haematology, les mises en garde adressées en automne 1995 par les autorités anglaises de la santé contre les pilules «contraceptives» dites «de 3e génération», c'est-à-dire composées de nouveaux progestatifs de synthèse tels que la désorgestrel, la gestodène et la norgestimate, sont totalement fondées. Cette nouvelle étude, fondée sur des dosages sanguins des facteurs coagulants et anti-coagulants, prouve que les progestatifs de troisième génération, contrairement à l'opinion répandue jusqu'ici, ne diminuent pas mais accroissent au contraire les risques de thrombose et d'embolies. Ces risques sont multipliés par 6 à 9 avec ces pilules récentes, tandis qu'ils ne seraient multipliés que par 4 à 6 avec les pilules de «seconde génération».

(Le Figaro, 29/04/97)



© Rah !/TransVIE, Ra970401

Bioéthique

France : le gouvernement Juppé régule l'expérimentation sur l'embryon

Le 27/05/97, le Gouvernement Juppé a adopté le décret d'application des lois sur la bioéthique votées en 1994, concernant l'utilisation des embryons humains à des fins de recherche (texte publié au J.O. du 01/06/97).

Appliquant à la lettre l'esprit de la loi de 1994, le décret Juppé prévoit que "Aucune étude ne peut être entreprise si elle a pour objet ou risque d'avoir pour effet de modifier le patrimoine génétique de l'embryon, ou est susceptible d'altérer ses capacités de développement". Une autorisation du ministre de la santé est requise pour tout projet de recherche sur l'embryon humain in vitro.

(La Croix, 05/06/97 ; Le Monde, 04/06/97)

France : création du registre de refus des prélèvements d'organes

Le 03/06/97 est paru au Journal Officiel le décret d'application de la loi prévoyant la création d'un registre de refus de dons d'organe. Le registre est tenu par l'Etablissement des greffes (Paris), de manière confidentielle. Toute personne de plus de 13 ans peut s'y inscrire par lettre datée, signée et accompagnée d'un justificatif d'identité. Une attestation lui est retournée. L'inscription est révocable à tout moment dans les mêmes formes.

(La Croix, 05/06/97)

France : modification du Comité national d'éthique

Le 28/05/97, le Conseil des Ministres a modifié légèrement, par décret le fonctionnement du Comité national consultatif d'éthique. La composition ne change pas mais les membres élus désormais pour quatre ans, ne peuvent être réélus qu'une seule fois. D'autre part, les sièges des membres trop longtemps absents peuvent être déclarés vacants.

(Le Monde, 30/05/97)

Suicide

France : doublement des suicides en 20 ans

150 000 personnes tentent de se suicider chaque année, dont 40 000 jeunes de moins de 25 ans. 12 251 y parviennent effectivement (chiffre de 1993) contre 11 403 en 1990, 10 405 en 1980, 8 358 en 1976 et 7 834 en 1970.

(L'Express, 30/01/97 ; La Vie, 30/01/97 ; Famille Chrétienne, 20/02/97 ; La Croix, 31/01/97, 05 et 18/02/97 ; Le Figaro, 05/02/97 ; Le Monde, 31/01/97 ; Présent, 19/02/97 ; Le Nouvel Obs, 30/01/97, 13/02/97 ; Libération, 05/02/97)

Personnalités

ONU :

Mary Robinson aux droits de l'homme

Mary ROBINSON, présidente irlandaise jusqu'en décembre 1997, a été nommée commissaire aux droits de l'homme, à l'ONU, par Kofi ANNAN, le nouveau secrétaire général.

Mary Robinson, quoique disposant selon la constitution d'un pouvoir politique réduit, s'est personnellement investie pour modifier la société irlandaise dans le sens d'une plus grande permisivité en matière de mœurs, et en faveur de l'avortement.

(Le Figaro, 13/06/97)

Organisations

pro-avortement

ONU : Maurice Strong prend les rennes en mains.

Maurice STRONG a été nommé premier conseiller de Kofi ANNAN, nouveau Secrétaire général des Nations-Unies, où il aura la direction de la réforme du système de l'ONU. Maurice Strong est l'un des principaux artisans du Sommet de Rio (1992) et de la nouvelle Charte de la Terre, une compilation de «commandements» pour la sauvegarde de la «Terre-Mère», aux relents new-âge et ultra-féministes que ses promoteurs rêvent de faire appliquer de manière coercitive s'il le faut (Bella Abzug, directrice de la Commission pour la condition de la femme de l'ONU expliquait récemment à l'occasion de la réunion «Rio+5» (13-19/03/97, Brésil) que des sanctions devraient être appliquées contre les nations qui n'appliquent pas les résolutions de l'ONU). La Charte de la Terre comprend notamment une obligation pour les états d'assurer la «santé sexuelle et reproductive» des femmes, expression farouchement débattue dans tous les récents sommets de l'ONU parce qu'elle sous-entend la légalisation de l'avortement et la perte de contrôle des parents sur l'éducation sexuelle de leurs enfants.

Selon Human Life International Canada, la cellule Démographie et Développement du Hampshire College d'Amherst (Massachusetts) aurait lancé à l'occasion du sommet Rio+5 un «Projet international de recherche sur les mouvements anti-avortement» afin de parvenir à briser la résistance que ces mouvements génère à l'occasion des rencontres onusiennes.

(HLI Canada Comm. 03/97)

C'ETAIT HIER

© TransVIE/P. GASTAL, 1970-1996

1926

17.01 - U.R.S.S.

Décret autorisant l'avortement dans les cliniques privées en raison du manque de place dans les hôpitaux publics et pour lutter contre les avortements clandestins.

12.02 - U.R.S.S.

Coup de frein à la liberté d'avorter : un décret interdit l'avortement pour les grossesses de plus de 3 mois sans indication médicale impérieuse.

C'est le début d'une politique de limitation de l'accès à l'avortement.

(INED/Population 94,4-5)

1928

10.12 - France

Procès d'Henriette ALQUIER pour avoir prôné la nécessité d'une éducation sexuelle dans le «Bulletin des groupes féministes de l'enseignement laïque» (février 1927). Avec la gérante du bulletin, elle a été inculpée (17 mai) par le tribunal de Saumur sur plainte du député Georges PERNOT, du Groupe de Défense de la Famille et de la Natalité. Soutenues par la Fédération de l'Enseignement, la Ligue des Droits de l'Homme, des communistes et des malthusiens, les deux institutrices sont acquittées.

(F.Venner, L'opp. à l'avort. p.13)

Suisse

Le canton de Vaud complète l'art. 97 du Code civil helvétique pour prévoir «avec l'autorisation du Conseil de santé» la stérilisation des personnes atteintes de maladie mentale risquant d'avoir une descendance tarée.

(CE Politique de la Vie, 5.79)

07.08 - Allemagne

Adolf HITLER : «Si l'Allemagne éliminait chaque année de 700 000 à 800 000 enfants parmi les plus faibles sur 1 million, le résultat en serait probablement un accroissement de notre force nationale».

(P. JOFFROY, L'espion de Dieu p. 118).

1929

Etats-Unis

CORNET et ALLEN isolent de l'ovaire l'hormone de la gestation ou progestérone.

(Danger pillule p. 19)

France : deux poids, deux mesures

La Ligue des Droits de l'Homme, connu pour ses attaques contre les opérations-sauvetages, qualifiés de «commandos anti-IVG», s'est scandalisée de la condamnation de militants homosexuels qui avaient investi la cathédrale de Strasbourg le 27/10/96 au moment de la messe dominicale. (Le Figaro, La Croix 09/10/97)

Etats-Unis : le Planning Familial entend devenir une marque de référence

Sous l'impulsion de sa nouvelle présidente Gloria FELDT, la Fédération Américaine du Planning Familial s'est recentrée en 1996 sur son activité principale de plaider en faveur de l'avortement. Elle a néanmoins publié une encyclopédie médicale grand public (sous le titre «Encyclopédie Planned Parenthood de la santé des femmes»), et acquis des droits de marque sur des contraceptifs oraux, des serviettes hygiéniques et même de couches-culottes, dans ce qui semble être une stratégie visant à accroître l'acceptabilité du nom «Planned Parenthood» dans le grand public.

(NRL News, 09/01/97)

La Fédération Américaine du Planning Familial a ainsi mis sur le marché (avec l'aide financière de la compagnie Parma-

cia & Upjohn, fabricant du Depo-provera) une vidéo grand public intitulée «Parler de la sexualité : guide pour les familles».

(Caleb report, 03/97)

Liberté d'expression

France : Myriam Dibundu victime d'une interdiction d'afficher

Myriam Dibundu-Bordreuil, candidate aux élections législatives dans la 9e circonscription de la Seine-Saint-Denis, a été victime d'une procédure menée par le maire communiste de Noisy-le-Sec, Jean-Louis MONS, contre ses affiches électorales. Celles-ci figuraient Myriam Dibundu tenant dans ses mains un modèle simplifié de bébé à 10 semaines de grossesse (notre illustration). Jean-Louis Mons, après avoir porté plainte contre les affiches qu'il jugeait "attentatoires à la dignité humaine", a carrément usé de son pouvoir de police pour les faire interdire et enlever. Myriam Dibundu a invité le maire à venir expliquer lui-même à la barre en quoi son affiche portait atteinte à la dignité humaine, puis a annoncé son intention de porter l'affaire devant le Conseil constitutionnel dont elle tentera d'obtenir l'annulation du vote qui vit l'élection du candidat socialiste sortant Véronique Neiertz.

(Comm. de presse 27-30/05/97)

France : interdiction de critiquer la loi Veil à Montpellier

Le quotidien Libération du 01/04/97 s'est fait l'écho d'un communiqué du "Comité de vigilance pour le droit des femmes" de Montpellier* contre un colloque de l'Université régionale au sujet de "La vie, son commencement et sa fin, réalités, droit et conscience". Les orateurs du colloque avaient eut le malheur de critiquer les dérives de la loi Veil.

(Gazette de Montpellier, 02/05/97 ; Montpellier notre ville, 05/97)

*(MFPF, Libre Pensée, Agir Héralt, UD-CFDT, SOS Racisme, Ras l'Front, MJS, Mouvement Jeunes Femmes, JCR, Sud-PTT, AREV, Cap, FSU, SNU-IPP, UNEF-ID, CGT, UNI et élus écologistes de Montpellier)

Action pro-vie

Etats-Unis :

une carte de crédit pour la vie

L'association pour le droit à la vie du New Jersey (75 000 membres) a obtenu de la Stelle Valley Bank of Ohio l'émission d'une carte de Crédit MasterCard à son nom. A chaque fois qu'un possesseur d'une telle carte l'utilise, la banque reverse une petite somme à l'association.

(Life Advocate, 05/97)

Italie : un téléphone vert pour la vie

L'unification du mouvement pro-vie italien et de ses centres d'accueil à la vie (l'équivalent des antennes d'aide au futures-mères) a permis la mise en place, en 1993, d'un numéro vert unique pour toute la péninsule, intitulé SOS VITA (n° de téléphone : 1678-13000). En 1996, 1 449 appels gratuits (gratuits pour la femme qui appelle mais payés par le Mouvement pour la Vie) ont permis à l'équipe nationale en charge du service d'alerter les centres d'accueil les plus proches des appelantes et d'assurer la prise en charge effective des femmes en détresse (424 appels en 1993, 608 en 1994, 979 en 1995, 1449 en 1996). Ces appels s'ajoutent à ceux que continuent de recevoir chaque centre d'accueil.

28 % des appels ont lieu entre 09h et 12h et 30 % entre 15h et 19h, mais aussi en soirée (19 % entre 19h et 24h. 81 % des appels sont donnés par les intéressé(e)s eux(elles)-mêmes. 75 % émanent de femmes, 25 % d'hommes. 15 % émanent de mineur(e)s, 33 % de majeur(e)s de moins de 25 ans. 57 % émanent de personnes célibataires, 35 % de personnes mariées, 7 % de personnes divorcées et 1 % de personnes veuves ; mais seulement 14 % des personnes qui appellent vivent seules : les autres vivent avec leur famille d'origine (27 %), avec leur conjoint (47 %), avec leur concubin(e) (9 %) ou avec leurs enfants (familles monoparentales 4 %).

Lorsque la personne qui appelle envisage l'avortement, c'est dans 15 % des cas pour des raisons économiques, dans 15 % des cas pour des problèmes relationnels vis-à-vis du père de l'enfant, dans 3 % des cas en raison du handicap de l'enfant, dans 4 % des cas en raison de problèmes de santé de la mère, dans 21 % des cas en raison de problèmes multiples (état civil, famille nombreuse, etc).

Mais des personnes appellent également pour des conseils en vue de mener à bien une grossesse difficile (15 %), pour exprimer leur souffrance d'un avortement antérieur (4 %) ou même pour exprimer un désir de suicide (0.1 %) ou tout simple-



Affiche électorale "attentatoire à la dignité humaine" de Myriam Dibundu

ment pour proposer leurs services (8 %). Les personnes qui appellent ont eu connaissance du numéro vert essentiellement par une annonce dans le journal (22 %), par une annonce à la radio (9 %), par un Centre d'accueil à la Vie ou par le Mouvement italien pour la Vie (39 %), par une personne ayant déjà été aidé par un Centre d'accueil à la vie (6 %), par un ami (5 %) mais aussi par la télévision (5 %), par un hôpital, un médecin ou une pharmacie (environ 6 %).

(Si alla vita, 02/97)

Etats-Unis : collecte de preuve pour un nouveau Nuremberg

Persuadés que les médecins impliqués dans l'avortement seront un jour jugés par un tribunal international semblable à celui de Nuremberg, une coalition d'associations pro-vie a mis sur pied depuis un an un programme intitulé Nuremberg Files destiné à rassembler dès aujourd'hui les éléments de preuves nécessaires au déroulement d'un tel procès. Un site Internet (www.christiangallery.com/atrocity et aussi user.mc.net/dougpa/ahm) a été monté. Les responsables du projet collectent, vérifient et archivent toutes pièces pouvant être produites lors d'un procès et permettant de prouver le type de participation directe des personnes dans la pratique de l'avortement. Les auteurs du programme souhaitent en effet éviter une situation semblable à celle de Nuremberg, où de nombreux responsables de crimes nazis furent acquittés faute pour le tribunal d'avoir pu réunir les preuves nécessaires.

(Life Advocate, 05/97)

MONDIALVIE

INFO

01 43 44 63 36

Chaque jour un message pro-vie d'actualité
Prix d'une communication ordinaire (sans surcoût).

TransVIE® est membre de

**l'union
pour la
Vie**

C'ETAIT HIER

© TransVIE/P. GASTAL, 1970-1996

Monde - Royaume Uni

Congrès de la Ligue Mondiale pour la Réforme Sexuelle à Londres.

(R.Bel, Un complot... p.22)

31.12 - St Siège

Lettre encyclique *Divini illius magistri* de PIE XI sur l'éducation chrétienne des enfants. Le pape condamne entre autres la co-éducation des sexes et l'éducation sexuelle (26/27).

«Très répandue est l'erreur de ceux qui, avec des prétentions dangereuses et une manière choquante de s'exprimer, se font les promoteurs de ce qu'ils appellent «l'éducation sexuelle». Ils se figurent faussement pouvoir prémunir la jeunesse contre les périls des sens uniquement par des moyens naturels tels que cette initiation téméraire et cette instruction préventive donnée à tous indistinctement, et même publiquement, ou, ce qui est pire encore, cette manière d'exposer les jeunes gens, pour un temps, aux occasions, afin, dit-on, de les familiariser avec elles et de les endurcir contre leurs dangers.

La grande erreur, ici, est de ne pas vouloir admettre la fragilité native de la nature humaine... spécialement chez les jeunes.»

(Extraits plus longs très intéressants Flash AC n°14 et 18)

1930

31.12 - St Siège

Encyclique *Casti Connubii* de PIE XI sur le mariage chrétien.

«Mais il faut encore mentionner un autre crime extrêmement grave par lequel il est attenté à la vie de l'enfant encore caché dans le sein de sa mère.» Le pape dénonce les «indications» dites médicales, sociales, eugéniques pour «tuer l'enfant engendré mais non encore né». *Quelle cause pourrait jamais suffire à excuser en aucune façon le meurtre direct d'un innocent ? (45)*

«Ceux qui, dans les nations, tiennent le pouvoir ou élaborent les lois, n'ont pas le droit d'oublier qu'il appartient aux pouvoirs publics de défendre la vie des innocents par des lois et des pénalités appropriées et cela d'autant plus que ceux dont la vie est en péril et menacée ne peuvent se défendre eux-mêmes, et c'est assurément le cas, entre tous, des enfants cachés dans le sein de leur mère. Que si les autorités de l'Etat n'omettent pas seulement de protéger ces petits, mais si, par leurs lois et leurs décrets, ils les abandonnent et les livrent même aux mains des médecins ou d'autres pour que ceux-ci les tuent, qu'ils se souviennent que

Dieu est juge et vengeur du sang innocent qui, de la terre, crie vers le Ciel». (47) *Il n'est pas permis que des hommes dont... on conjecture qu'ils n'engendreront que des enfants défectueux, soient inculpés d'une faute grave, s'ils contractent mariage, encore que souvent, le mariage doive leur être déconseillé».*

(Texte complet. Extraits : PMM/ oct. 79, mai 90).

1932

.04 - Etats-Unis - Monde

Margaret SANGER dans l'éditorial de la *Birth Control Review* :

«Appliquer une politique sérieuse et ferme de stérilisation et de ségrégation à cette fraction de la société ... dont l'héritage est tel qu'ils peuvent transmettre des traits contestables à leur descendance.

Préparer des terrains agricoles et des bâtiments pour ces personnes mises de côté, où on leur apprendrait à travailler, sous la supervision d'instructeurs compétents, pour le restant de leur vie.»

Il s'agit d'un projet de camp de concentration ! Ce texte fait partie des mesures préconisées dans le cadre d'un «Plan pour la paix».

(Trêve 92 - 5.6).

1933

Allemagne

Le régime nazi va progressivement prendre des mesures eugéniques de protection et de purification de la race allemande : interdiction du mariage des personnes débiles ou tarées, politique de stérilisation des épileptiques, handicapés mentaux... d'abord proposée puis obligatoire.

(X, oct. 89)

14.07 - Allemagne

«Loi pour la prévention d'une descendance héréditairement malade» qui entrera en vigueur le 1er janvier 1934.

Les personnes atteintes d'une maladie héréditaire pourront être stérilisées contre leur volonté si un tribunal spécial le décide. La mesure est étendue aux criminels coupables d'attentat contre les moeurs. Le Dr Ernst RÜDIN, un des auteurs d'une brochure explicative de cette loi, largement diffusée à partir de 1934, écrivait aussi dans la Revue pour le Contrôle des Naissances de Margaret SANGER.

(Chronique XXe - CE Pol. de la Vie, 5.79 - Trêve 92 n°3 p.9, 96 n°2 p.5)

BIBLIOGRAPHIE

lu pour vous

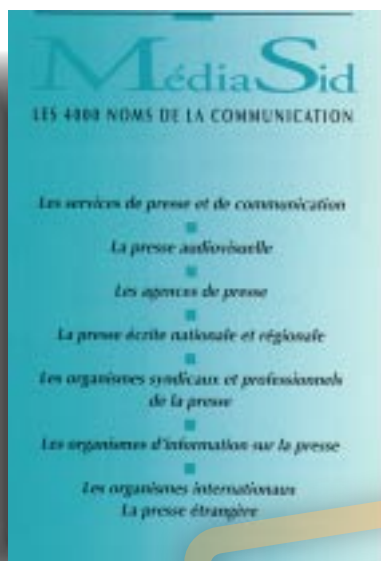
MEDIASID

L'aide-mémoire de la presse.

Service d'Information et de Diffusion du Premier Ministre.

La Documentation Française, Paris.

465 p. 130 FF. ISBN 2-11-087394-9.

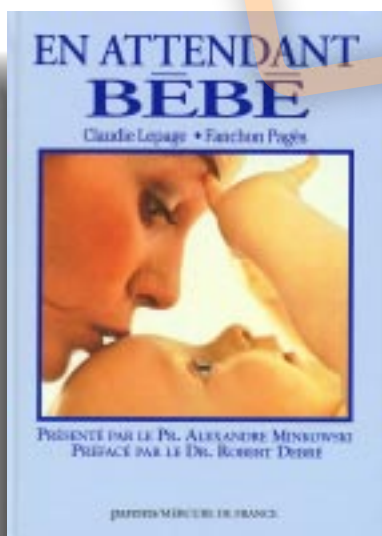


En attendant bébé.

Claudie LEPAGE, Fanchon PAGES.

Ed. Parents/Mercure de France.

510 p. 159 FF. ISBN 2-7152-1573-8.



Cet annuaire est l'outil indispensable des contacts-presse des associations pro-vie.

4 000 noms y sont mis à jour chaque année, dans six rubriques qui sont :

- Les services de presse et de communication des organismes publics : présidence de la république, ministères et secrétariats d'état, parlement, conseil constitutionnel, médiateur de la république, préfetures de régions et de départements, conseils régionaux, villes de plus de 10 000 habitants, Bibliothèque nationale, Agence du sang, partis politiques, grandes centrales syndicales, etc.

- La presse audiovisuelle : chaînes nationales télévisées (avec détail des unités de programmes), opérateurs (Citécâble, Lyonnaise communications,...), chaînes radiophoniques (Radio-France et antennes locales, Fun Radio, ...), Conseil supérieur de l'audio-visuel, etc.

- Les agences de presse et agences photographiques principales

- La presse écrite nationale : quotidiens et périodiques de toutes sortes, du Figaro à l'Avenir agricole, en passant par le Bulletin des élus locaux, l'Entreprise,

Esprit, Rivarol, Panorama du Médecin, Pélerin magazine, Marie-Claire, la Vie du Rail, ...)

- La presse écrite régionale

- Les organismes syndicaux et professionnels de la presse, les organismes d'information sur la presse, les écoles de journalisme

- Les organismes internationaux en France, la presse spécialisée sur l'Europe et l'internationale, la presse étrangère (notamment les radio-télévisions nationales).

La recherche est facilitée par un index des organismes et un index des personnes citées.

Il vous permettra, à titre d'exemple, de savoir que le Conseil Supérieur de l'Audio-visuel (CSA) se trouve au 39-43 quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15, que son téléphone est le (1) 40 58 38 00, son télex le 200365, sa télécopie le (1) 45 79 00 06, et, pourquoi pas, que le directeur de son Service des programmes est François Hurard.

A moins que vous ne préfériez savoir que la correspondante française de Life magazine est Hélène Veret, au (1) 44 95 70 30?

Malgré la dénatalité les guides destinés aux femmes enceintes sont légions.

On chercherait longtemps, néanmoins, un guide grossesse qui réponde totalement à l'éthique du respect de la vie. Sans doute y a-t-il ici un champ d'activité encore vierge pour le mouvement pro-vie.

Quoi qu'il en soit, le livre En attendant bébé est régulièrement mis à jour et figure dans nombre de librairies. Qui plus est, il ne possède pas que des défauts.

La première de ses qualités est de situer honnêtement le commencement de la vie humaine là où il se trouve, c'est-à-dire à la fécondation. Cela est rappelé notamment dans la préface du Pr. Robert DEBRE, datant de la première édition, celle de 1973, qui n'hésite pas non plus à préciser que «*tâcher de faire vivre dans les conditions de développement les meilleures le fœtus et l'embryon est un devoir impérieux. En un mot l'être humain en voie de formation nous est infiniment précieux; le tuer, même lorsqu'il vient de commencer*

son existence, est la marque d'une régression vers la sauvagerie» (mais le témoignage est aussitôt suivi de celui de sa petite fille qui rappelle que son grand-père était favorable à l'avortement des enfants handicapés...).

Nous n'échappons pas aux poncifs habituels du genre dans les chapitres consacrés à la relation sexuelle, à l'amour pendant la grossesse, aux maladies vénériennes, au diagnostic anténatal (où on lit que l'exigence de tout couple à avoir un enfant normal est justifiée...), mais la description du développement foetal n'appelle guère de remarques désobligeantes.

Il en va autrement du chapitre consacré aux fécondations in-vitro, présentées sous un jour idyllique, et de celui consacré au «contrôle des naissances». En tout premier lieu, le principe même d'insérer dans un livre intitulé «En attendant bébé» un chapitre consacré aux moyens visant à empêcher la venue d'un enfant est complètement absurde. En second lieu, on retrouve les descriptions édulcorées du

fonctionnement du stérilet et de la «pilu- le», sans compter l'absence de toute indi- cation morale. C'est ici néanmoins que l'on trouve la deuxième bonne surprise, avec une description correcte des diffé- rentes méthodes naturelles de régulation des naissances, mises à pied d'égalité avec les méthodes chimiques. Il est même explicitement précisé que «les trois der- nières méthodes [températures, Billings, Keef], bien utilisées par des couples mo- tivés, ont une efficacité excellente. L'ob- servation d'au moins deux signes physio- logiques précis (température + glaire ou température + col) permet de garantir un taux de réussite excellent (1 % d'échec simplement)». On remarquera toutefois que même en cela, le livre reste marqué

par une empreinte contraceptive, puisque la «réussite», c'est de ne pas avoir d'en- fant, et «l'échec», c'est d'en avoir un ... Enfin, on s'interrogera sur les motifs qui ont poussé les auteurs à introduire un chapitre consacré aux origines préhistori- ques de l'homme !

Précisons que les derniers chapitres s'in- téressent aux premières années de l'en- fant, dont ils constituent en quelque sorte un guide de puériculture.

Du bon et du mauvais. Des lecteurs aver- tis sauront trier le bon grain de l'ivraie. Mais il paraît difficile d'offrir un tel livre à autrui, sinon assorti d'avertissements. Il paraît déraisonnable, surtout, de le laisser traîner à portée de mains d'enfants ou d'adolescents.

puyant sur des déclarations politiques et médicales de premier ordre, dûment référé- rencées (preuve que l'on peut faire un ouvrage documenté qui reste accessible au grand public), et des témoignages poi- gnants, notamment ceux de Philippe Hum- bert et Dominique Morin, sidéens conver- tis au seuil de leur mort.

Visant avant tout à mobiliser l'opinion pour une réelle prévention du SIDA, ba- sée sur des valeurs morales qui ont fait leur preuve, on chercherait en vain dans cet ouvrage une description des symptô- mes de la maladie.

Figurent à la fin du livre une petite biblio- graphie d'ouvrages de valeur sur la ques- tion du Sida ou la sexualité humaine, ainsi qu'un répertoire non-exhaustif des asso- ciations assurant une éducation à l'amour ou un accueil des sidéens.

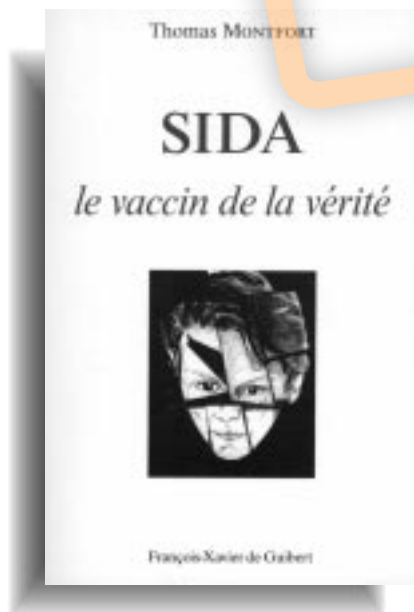
Un vaccin fort bien venu qui s'adresse avant tout à des adultes.

Le fait que des personnes aient estimé juste de recourir à la force pour sauver des enfants-à-naître n'est pas une hypothèse d'école facultative ; c'est maintenant un fait de société, et, par là même, la question devient, pour tout militant pro-vie, qu'il le veuille ou non, une interrogation incon- tournable. Rien ne sert dès lors de se mettre la tête dans le sable, ne serait-ce parce que les militants pro-avortement savent se charger eux-mêmes de dénigrer les mouvements pro-vie en s'appuyant sur ces dérapages.

Le second mérite de l'ouvrage, c'est de se libérer de la tutelle des lobbies pro-avortement : pour que le mouvement pro-vie mène une réflexion sérieuse sur l'usage

SIDA. Le vaccin de la vérité.

Thomas MONTFORT, 1995.
Ed. F.-X. de Guibert (OEIL), Paris.
121 p. 80 FF. ISBN 2-86839-414-0.



«Amour et vérité se rencontrent» : rare- ment cette vérité biblique s'applique avec autant de justesse que dans cet ouvrage. D'aucuns pensent que la miséricorde exige qu'en matière de SIDA, l'on se taise sur un certain nombre d'aberrations - à commencer par les désordres homosexuels qui sont à l'origine de l'épidémie, et les campagnes de prévention «100 % préservatif» qui en favorise la propagation.

Tout en faisant preuve d'une compassion sans faille pour les victimes de la maladie, l'auteur n'a pas de mots assez durs pour fustiger les manipulations criminelles de la maladie à des fins idéologiques.

Le titre résume parfaitement l'esprit de l'auteur, pour lequel on ne pourra enrayer cette épidémie qu'à l'aide d'un «vaccin de vérité», c'est à dire en acceptant de regarder les faits tels qu'ils sont et d'en tirer les conséquences politiques, comportementales et morales.

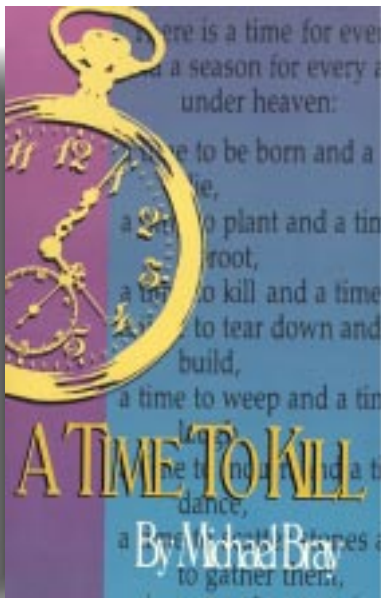
Ce vaccin, l'auteur l'inocule en s'ap-

A Time to Kill

(Un temps pour tuer ? Etude sur l'usage de la force et l'avortement).
Michael Bray, 09/1994. Advocates for Life Publications, Portland, OR. 206 p.

Michael Bray, pasteur de l'Eglise Luthérienne Réformée, et co-fonda- teur d'un centre d'aide pour les femmes enceintes, à Bowie, dans le Maryland, a été emprisonné de 1985 à 1989 pour avoir détruit sept avortoirs dans le Maryland, la Virginie et le Delaware.

Cette ancienne activité et les évènements américains du début des années 90 (tuerie de médecins-avorteurs) semblent avoir poussé l'auteur à partager sa réflexion sur l'usage de la force face à l'avortement. L'ouvrage a quelques mérites, et tout d'abord celui de prendre la question à bras le corps, sans se laisser intimider par une fausse rhétorique qui prétend avoir résolu le problème avant de l'avoir posé.



de la force face à l'avortement (que ce soit pour l'accepter ou la refuser), la première condition est de comprendre qu'il n'y a sur ce sujet aucune leçon à recevoir d'un lobby qui manie allégrement le meurtre par empoisonnement, écartèlement et brûlure, jusqu'à la veille de la naissance dans certains pays (et qui pratique également, mais les médias n'en parlent pas, le sabotage à la bombe, l'infraction dans les locaux et l'incendie de véhicules pro-vie (le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître, en France, en sait quelque chose) - sans compter les violences physiques des contre-manifestants haineux contre les manifestants pro-vie).

Une fois posés ces pré-requis, on est en droit d'attendre de l'auteur un jugement analytique de la situation de l'avortement et de l'opportunité de l'usage de la force en regard de cette situation.

Malheureusement, il n'en est rien.

Michael Bray s'est contenté d'exposer, dans son propre langage, ce qui est connu depuis longtemps sous le nom de «théorie de la juste guerre».

Rien que l'on ne connaisse déjà :

- l'usage de la force n'est pas moralement justifié pour se défendre soi-même d'une agression, mais l'est pour défendre une tierce personne.

- l'usage de la force n'est moralement justifié que pour empêcher une agression, elle ne l'est pas pour se venger d'une agression

- l'agression doit être certaine

- la force employée ne doit pas causer plus de mal qu'elle n'en résoud ; seul l'usage d'une force strictement limitée à ce qui est nécessaire pour empêcher l'agression est moral (gradualité).

Jusque là, l'ouvrage, reprenant les textes bibliques, ceux des pères de l'Eglise et ceux des pères du protestantisme, s'avère un rappel intéressant de la doctrine chrétienne en la matière, qui n'est d'ailleurs somme toute pas très éloignée de la perception populaire du problème (personne ne trouve à redire qu'un passant bien intentionné, n'ayant pas le temps de faire appel aux forces de police légalement mandatées, fracasse l'épaule d'un voyou qui s'apprête à commettre un viol).

Ce que l'on peut regretter, c'est que Michael Bray n'ait pas été fidèle à son sous-titre («l'usage de la force et l'avortement») : ce que l'on attendait, ce n'était pas avant tout une exposition de la théorie de la guerre juste, qui existait avant lui. Ce n'était pas non plus un exposé sur la nécessité d'abolir l'avortement, que tous les militants pro-vie partagent. Ce que le titre laissait entendre, c'était une analyse

sur l'opportunité de l'usage de la force dans le cas précis de l'avortement : l'usage de la force est-il, dans la situation d'aujourd'hui, une réponse nécessaire et adéquate à l'avortement de masse dans nos sociétés ?

Sur ce point, l'ouvrage n'apporte aucune analyse ni aucune réponse.

Certainement, la matière est délicate, mais la prudence n'explique pas tout. A la lecture de ce livre, nous avons été étonné de l'absence d'un des points essentiels de la théorie de la guerre juste : l'usage de la force n'est justifié que lorsque toutes les autres méthodes disponibles ont été essayées en vain.

Or, il apparaît clairement que les militants pro-vie sont loin d'avoir mis en oeuvre toutes les méthodes non-violentes de résistance à l'avortement. L'exemple du sauvetage est particulièrement net, mais sans même aller jusqu'à cette méthode controversée quoique non-violente, il faut reconnaître que bon nombre de personnes qui se disent «opposées à l'avortement» se contentent de payer leur cotisation annuelle à l'association pro-vie locale sans accepter de s'investir un tant soit peu dans les méthodes encore plus diplomatiques (aide aux femmes enceintes en détresse, objection de conscience fiscale, formation des jeunes au respect de la vie, action politique, ...). Combien sacrifient un mois, une semaine, ou un jour par an pour aider leur association locale d'aide aux futures-mères, pour distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres, pour écrire à leur député?

Michael Bray semble ne pas être passé bien loin de ce problème essentiel, puisqu'il cite - mais malheureusement sans en tirer les conséquences - le témoignage de John Brochoeft, emprisonné depuis le 11/01/1991 pour avoir incendié le centre d'avortement Margaret Sanger de Mount Auburn le 30/12/1985.

L'histoire est la suivante. Norman Stone, un autre militant pro-vie parcourait l'Amérique avec sept récipients de verre contenant les corps de sept bébés avortés, qu'il montrait aux gens qui se rassemblaient autour de lui dans les rues. Il s'était arrêté à Mount Auburn, et John explique alors l'impact qu'a eu sur lui ce spectacle :

«C'étaient des bébés au troisième trimestre de la grossesse. Ils étaient tous intacts. Ils reposaient là, nus dans leurs petits récipients...tous leurs petits corps étaient parfaitement formés, y compris les doigts, mais leur peau était horrible à voir parce qu'ils avaient été brûlés vifs par la terrible solution [saline, utilisée pour les avortements tardifs]...

C'était une journée d'un froid piquant, avec une température d'environ 0° F et des vents de 30 m.p.h., et j'avais envie de couvrir leurs corps contre le froid terrible, bien que je sache qu'ils étaient morts et qu'ils ne pouvaient rien ressentir. C'était terrible, et cela me tordit le ventre de les voir là comme ça, nus, mais je me suis forcé à les regarder longtemps pour me motiver moi-même à ce que je croyais devoir faire. Mon coeur était rempli, non seulement de douleur, mais de rage également...

J'avais honte d'être un Américain, et plus particulièrement d'être un homme ; honte d'être membre d'une église douillette...

Comme je me tenais sur le trottoir ce matin là, jetant un dernier regard sur ces corps... J'ai su ce que je ferais après minuit le lundi matin... Je mesurais l'extrême improbabilité statistique qu'un autre militant pro-vie qui se tenait là ait la même pensée que moi ; alors, si je ne faisais pas le boulot, il ne serait pas fait... Mon calcul de probabilité se révéla juste,

car lorsque j'ai regardé la chambre d'avortement du Planning Familial à 2h35 du matin ce lundi matin, il n'était pas en flamme. Alors j'ai dû être honnête avec moi-même : « Si ce n'est pas moi, qui ? Si ce n'est pas maintenant, quand ? » Il ne restait que quelques heures avant l'heure où les tueurs avaient prévu d'ouvrir leurs portes. Puis il réduisit cet avortoir en cendres. » (p.139)

Ce passage, que nous traduisons, nous

semble au coeur de la question. John Brochoeft n'a-t-il pas été trop loin en jugeant que toute la responsabilité des meurtres commis le lendemain matin dans cet avortoir reposait sur ses épaules, puisque personne d'autre n'avait le courage de s'y opposer ?

Là est le véritable enjeu pour les mouvements pro-vie, mais plus encore pour les Eglises.

S'ils veulent éviter des réactions de culpabilité conduisant à des gestes désordonnés et/ou meurtriers, il ne leur suffit pas de rappeler sans cesse que l'avortement est un mal dont la responsabilité est en grande partie collective, et qu'il demande par conséquent une réponse collective, ordonnée et pacifique. Ils doivent aussi en tirer les conséquences et s'investir sérieusement pour apporter cette réponse collective tant attendue. Cela reste vrai pour un Etat : un gouvernement qui ne manifeste aucune volonté d'au moins limiter le recours à l'avortement ne peut pas dénoncer de manière crédible les dérapages violents ou sanglants de quelques militants incontrôlables.

Michael Bray, au terme de son ouvrage, déclare qu'il ne préconise plus l'usage de la force face à l'avortement, mais qu'il refuse de juger ceux qui l'emploient. Le lecteur ne peut se satisfaire d'une telle cabriole. C'est par une pirouette similaire que les militants des centres d'avortements en arrivent à prétendre qu'ils ne sont pas « pour » l'avortement, mais qu'ils veulent offrir à celles qui le désirent la liberté de le faire...

En somme, la seule existence d'un tel livre nous pose un défi. Dénoncer l'usage de la violence est nécessaire, mais cela ne suffit pas. Quelle ardeur manifestons-nous, personnellement, pour mettre, pacifiquement, un terme à la tragédie de l'avortement ?

C'ETAIT HIER

© TransVIE/P. GASTAL, 1970-1996

Suède

Loi organisant la castration des récidivistes des crimes de moeurs.

En 1934, cette intervention aura été ordonnée dans 56 244 cas et refusée dans 3 692 cas.

(CE Politique de la Vie, 5.79)

1934

Etats-Unis - Monde

M. SANGER : « Aucune femme et aucun homme n'auront le droit de devenir parents sans un permis de parenté ».

(Trève 92 - 5.6)

01.06 - Norvège

Loi sur la stérilisation.

(CE Politique de la Vie, 5.79)

18.05 - Suède

La loi de 1922 autorisant la stérilisation est modifiée. Celle-ci est désormais obligatoire dans un certain nombre de cas : tare transmise aux enfants, incapacité de les élever convenablement. Le malade peut avoir à choisir entre l'asile et la stérilisation.

(CE Politique de la Vie, 5.79)

1935

.04 - Etats-Unis

Dans *Birth Control Review*, Margaret SANGER loue HITLER pour sa politique d'eugénisme.

(Ren.Cath. 94-6 p.10)

11.05 - Danemark

Le Parlement vote la stérilisation et la castration pour maladie mentale, épilepsie ou tare pouvant être transmise à la descendance.

(CE Politique de la Vie, 5.79)

Allemagne

Un manuel de mathématiques propose les exercices suivants :

« La construction d'un asile d'aliénés exige 6 millions de marks. Combien de nouvelles habitations à 15 000 marks pourrait-on construire avec cette somme ? ». (Devoir n°95).

« D'après une estimation prudente, il y a en Allemagne 300 000 malades mentaux, épileptiques, etc... Ils coûtent 4 marks par jour. Calculez leur coût annuel. Avec cette somme, combien pourrait-on accorder annuellement d'allocations de mariage à 1 000 marks ? » (Devoir n°97).

(P. Joffroy, L'espion de Dieu p. 120 Seghers oct. 89).

Emplacements publicitaires dans TransVIE-mag

Prix H.T. TVA 20.6 % en sus.

Noir

La page : 360 F

(verticale, 180 x 250 mm)

2/3 page : 270 F

(verticale, 117,4 x 250 mm)

1/2 page : 200 F

(horizontale, 180 x 120 mm)

1/3 page : 160 F

(colonne : 54,7 x 250 mm)

1/6 page : 100 F

(verticale, 54,7 x 120 mm)

Applats couleur :

(bleu, rouge, vert ou bistre)

La page : + 350 F

par couleur supplémentaire

Quadrichromie : Se renseigner

Renseignements et réservations d'espaces :

Tél. 05 62 42 32 36, Fax 05 62 42 32 37

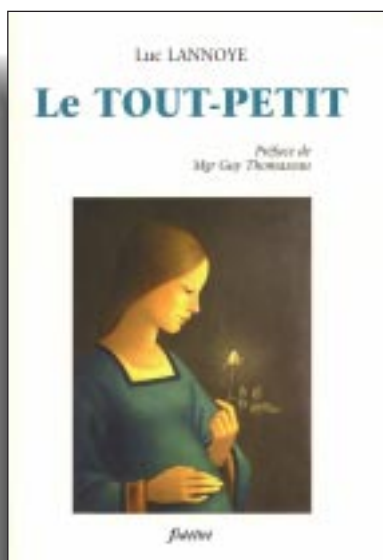
Le Tout-Petit

Luc LANNOYE, 1997

Préface par Mgr. Thomazeau

Ed. Fidélité, Namur, Belgique.

156 p. 70 FF. ISBN 2-87356-132-7



Méditation originale sur la vie prénatale, à la lumière du mystère de la Visitation, dans une perspective catholique. Les découvertes les plus récentes de la science, de la théologie, de la philosophie et de l'exégèse biblique se mêlent et se nourrissent les unes les autres au fil d'un journal de voyage de Nazareth à Ain Karem qui sert de fil de trame et de prétexte à un approfondissement du sens spirituel de l'homme, dont l'une des qualités est de d'abord tordre le cou aux contre-sens récurrents sur la dualité de l'âme et du corps. A la fin d'un ouvrage pourtant fort bien documenté et référencé, l'auteur s'aventure sur le terrain incertain des perceptions psychiques prénatales, mais se rétablit in-extremis en se repositionnant sur le terrain spirituel qu'il conseille aux parents de ne pas négliger dans la préparation de la naissance. Il faut noter que les spécula-

tions de l'auteur sur l'avenir spirituel des enfants décédés avant le baptême ne sont précisément, aussi intéressantes soient-elles intellectuellement parlant, que des spéculations et ne sauraient être confondues avec la doctrine officielle de l'Eglise catholique romaine.

Un livre très frais, sortant des sentiers battus, d'une lecture facile malgré la profondeur de pensée, que nous recommandons aux femmes enceintes et à leurs maris.

Les militants pro-vie de toutes confessions y retrouveront, développé avec concision et brio, les contre-arguments nécessaires dans le débat faussé sur "l'animation du corps" qui leur sont trop souvent opposés en matière d'avortement - même si l'auteur ne s'engage pas directement sur le plan de l'éthique appliquée.

Ce livre est disponible auprès de :



**Centre
International
pour la Vie**

La Boutique pro-Vie
24 rue du bourg
F-65100 LOURDES

Le Tout-Petit

Luc LANNOYE, 1997 : 75 F

Frais de port : + 21 F

(Publicité)

Pour
réfléchir, penser
prier, agir
LIRE



536 pages, format 16 x 23 cm
175 F + 30 F par colis

LA CITÉ VIVANTE

B.P. 424 - 78304 Poissy Cedex

ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag :
Inscrire sur papier libre ses nom,
prénom et adresse.

Joindre un chèque à l'ordre de
TransVIE, d'une valeur de
(tarif jusqu'au 31/12/97) :

250 FF (abonnement de soutien)

160 FF (abonnement ordinaire)

180 FF (CEE + Suisse)

250 FF (Autres pays)

Envoyer le tout à :

TransVIE-mag,

24 rue du Bourg,

F - 65100 LOURDES

Trans
VIE
mag

TransVIE-mag®

24, rue du Bourg, 65100 LOURDES, FRANCE

Tel. 05 62 42 32 36 - Fax 05 62 42 32 37

e-mail : 100441.1155@compuserve.com

Commission paritaire 74 425

Directeur de publication : François PASCAL

Imprimeur: BURS, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle,
interdite sans autorisation.

La légalisation de l'avortement au Royaume-Uni : un cas d'école (II)

Nous poursuivons ici la publication des statistiques de l'avortement au Royaume-Uni et leur commentaire, entrepris dans notre précédente édition.

Dossier réalisé avec la collaboration de SPUC (Society for the Protection of Unborn Child, R.U.).
Saisie informatique Pascal B.

© TransVIE-mag 1995-1997

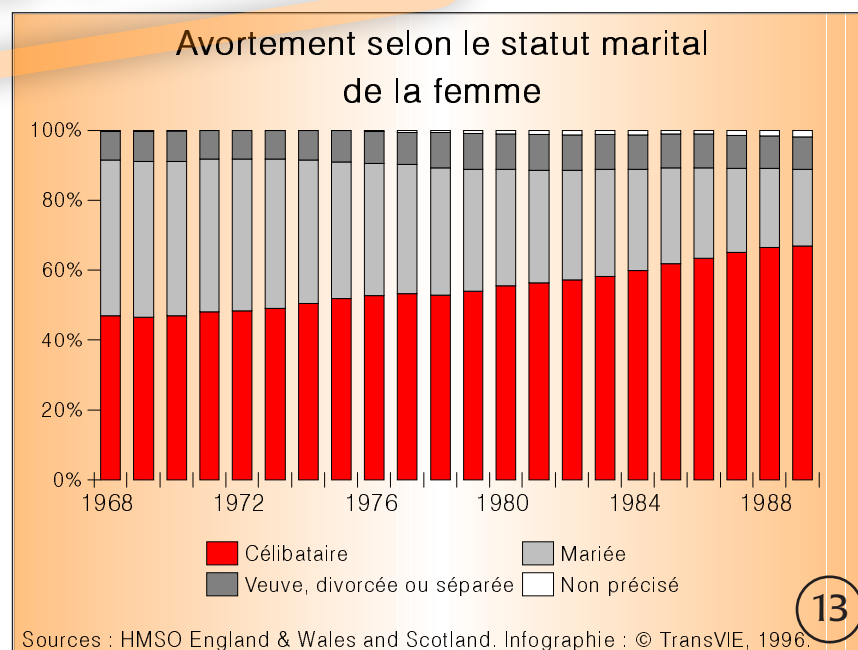
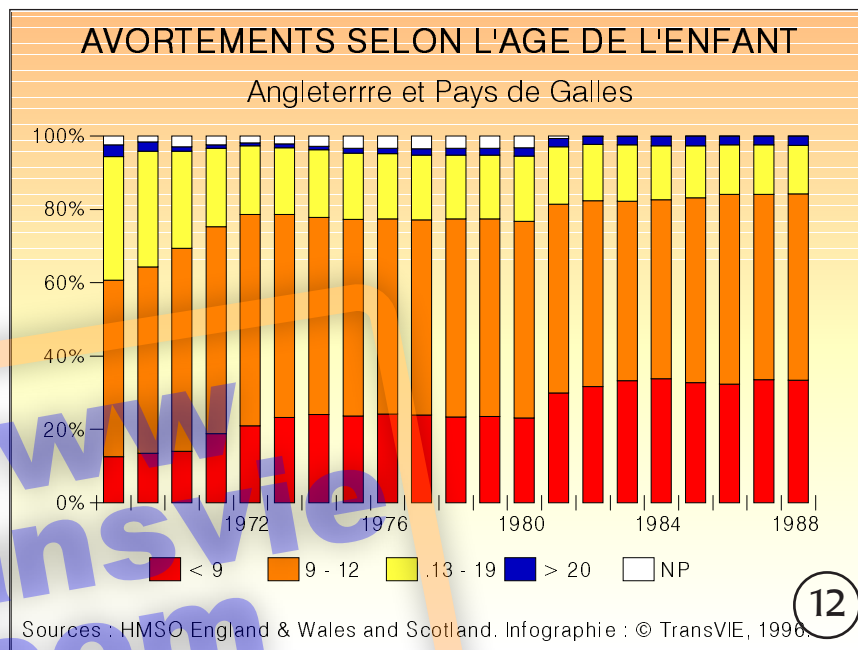
Commentaire des graphiques

12
Âge de l'enfant au moment de l'avortement
Contrairement à la situation française, où les déclarations d'âge de l'enfant restent sensiblement constantes d'une année sur l'autre, les bébés semblent être avortés de plus en plus tôt au Royaume-Uni. Cette information semble indiquer une plus grande perméabilité de la société anglaise à l'avortement, se traduisant par un recours plus immédiat à l'avortement. Des statistiques plus détaillées montrent par ailleurs que 4 avortements tardifs sur 5 sont réalisés dans les cliniques privées.

13
Statut matrimonial des femmes recourant à l'avortement
La proportion d'avortements étant le fait de femmes se déclarant célibataires s'accroît en proportion du concubinage.

14 et 15
Répartition des avortements entre secteur public et secteur privé
Le marché du "tourisme de l'avortement", activité lucrative, est dominé par les cliniques privées.

16, 17 et 18
Proportions d'avortements selon le nombre de grossesses antérieures non-avortées
En vingt ans, la proportion des avortements étant le fait de primipares (femmes n'ayant

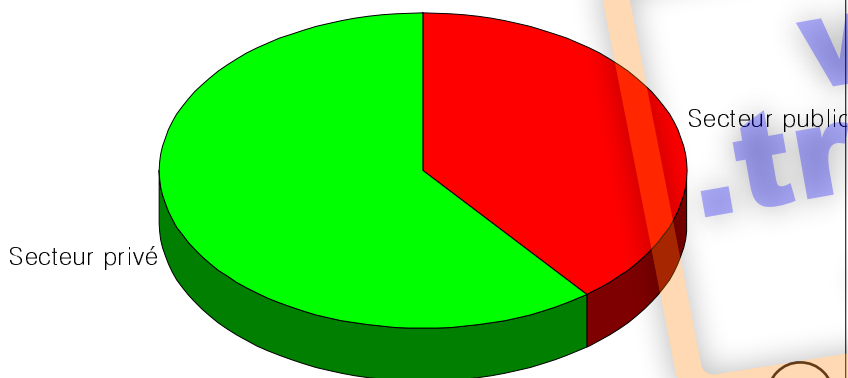


jamais enfanté) est passée de 44 % à 59 %. Celle des femmes n'ayant qu'un enfant au moment de l'avortement passe de 11 % à 15 %. Celle des femmes n'ayant que deux enfants stagne, tandis que la proportion de femmes ayant trois enfants ou plus ne cesse de régresser. Cet ensemble de série statistique confirme, par cohérence, l'observation selon laquelle l'âge des femmes avortant ne cesse de rajeunir (notre précédente édition).

DOSSIER

AVORTEMENTS SELON L'ETABLISSEMENT

Femmes résidant en Angleterre et Pays-de-Galles - 1989

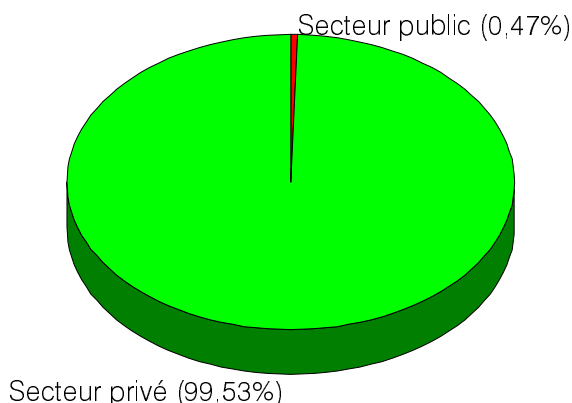


Sources : HMSO England & Wales and Scotland. Infographie : © TransVIE, 1996.

14

AVORTEMENTS SELON L'ETABLISSEMENT

Femmes étrangères ou provenant d'autres régions - 1989



Sources : HMSO England & Wales and Scotland. Infographie : © TransVIE, 1996.

15

Tables

Source : Ministère de la santé,
(Ecosse, Pays-de-Galles et Angleterre)

Avortement selon le statut de l'établissement d'avortement Eng. & P. de G., année 1989

Résidentes	Total	170 463
	Secteur public	70 722
	Secteur privé	108 941
Non résidentes	Total	13 511
	Secteur public	64
	Secteur privé	13 447

Avortements selon le statut matrimonial de la femme

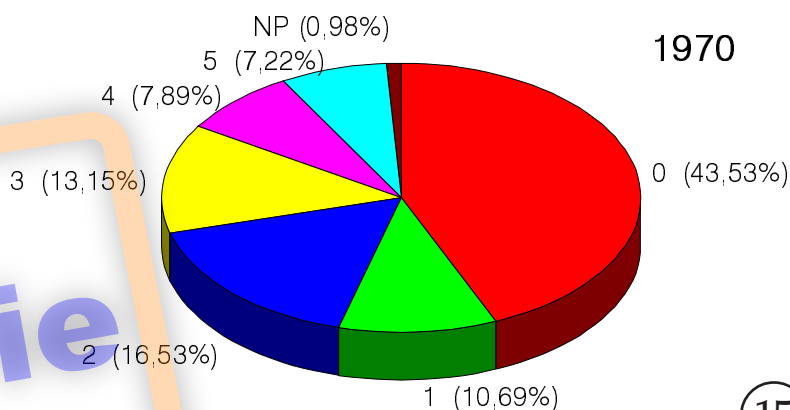
Année	Célibat. (A)	Mariée	Veuv. div. ou sép.	Inconnu	% A/B	Total (B)
1968	11 120	10 497	1 945	79	47	23 641
1969	25 499	24 403	4 762	155	46	54 819
1970	40 734	38 096	7 611	124	47	86 565
1971	61 036	55 358	10 252	131	48	126 777
1972	77 293	69 327	13 169	95	48	159 884
1973	82 026	71 426	13 499	198	49	167 149
1974	82 278	66 761	13 692	209	50	162 940
1975	72 442	54 590	12 488	182	52	139 702
1976	68 394	49 008	11 789	482	53	129 673
1977	70 892	49 151	12 193	768	53	133 004
1978	74 901	51 454	14 325	878	53	141 558
1979	80 924	52 029	15 359	1 434	54	149 746
1980	89 470	53 452	16 393	1 588	56	160 903
1981	91 528	52 483	16 474	1 995	56	162 480
1982	93 290	51 128	16 453	2 174	57	163 045
1983	94 500	49 625	16 105	1 931	58	162 161
1984	101 743	49 122	16 749	2 379	60	169 993
1985	106 319	47 070	16 608	1 876	62	171 873
1986	109 141	44 798	16 528	1 819	63	172 286
1987	113 422	41 975	16 383	2 496	65	174 276
1988	122 219	41 538	17 018	3 023	66	183 798
1989	122 969	40 365	17 243	3 397	67	183 974

Avortement selon le nombre de grossesses antérieures non-avortées

	0	1	2	3	4	5	NP	Total
1970	33 069	8 118	12 560	9 989	5 996	5 485	745	75 962
1971	43 245	10 286	16 001	12 122	6 695	5 632	589	94 570
1972	50 497	12 432	19 011	13 841	7 100	5 507	177	108 565
1973	52 691	12 843	20 003	13 474	6 638	4 758	161	110 568
1974	53 349	13 253	20 154	12 624	5 964	3 993	108	109 445
1975	52 562	12 990	19 575	11 951	5 483	3 435	228	106 224
1976	50 660	12 461	18 709	10 867	4 753	2 979	1 483	101 912
1977	52 718	12 671	19 066	10 631	4 409	2 582	600	102 677
1978	57 840	14 416	20 942	11 152	4 375	2 539	587	111 851
1979	64 203	15 358	22 525	11 378	4 343	2 308	496	120 611
1980	70 019	16 518	23 688	11 606	4 379	2 392	325	128 927
1981	67 400	16 746	23 498	11 050	3 882	1 979	4 026	128 581
1982	69 296	17 041	23 369	10 554	3 666	1 832	2 795	128 553
1983	69 979	17 030	22 412	10 109	3 475	1 755	2 615	127 375
1984	77 428	18 278	23 568	10 204	3 440	1 638	1 832	136 388
1985	82 964	19 199	23 103	9 977	3 279	1 494	1 085	141 101
1986	87 170	20 524	23 814	10 298	3 389	1 509	915	147 619
1987	92 256	22 158	24 739	10 301	3 374	1 626	1 737	156 191
1988	100 644	24 616	26 005	10 931	3 480	1 663	959	168 298
1989	100 543	25 516	26 713	11 184	3 573	1 752	1 182	170 463
TOTAL	1 328 533	322 454	429 455	224 243	91 693	56 858	22 645	2 475 881

DOSSIER

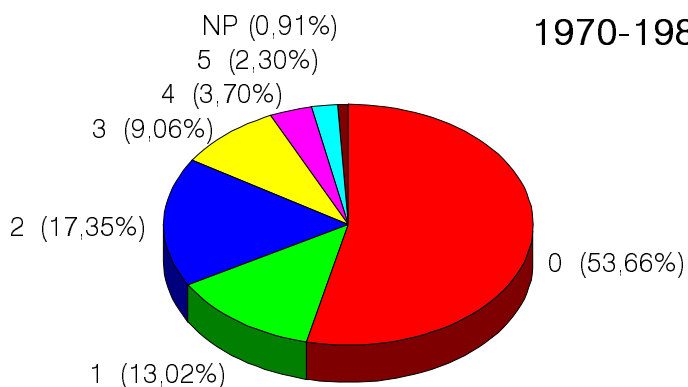
AVORTEMENTS SELON LE NOMBRE DE GROSSESSES ANTERIEURES NON-AVORTEES



Sources : HMSO England & Wales and Scotland. Infographie : © TransVIE, 1996.

15

AVORTEMENTS SELON LE NOMBRE DE GROSSESSES ANTERIEURES NON-AVORTEES



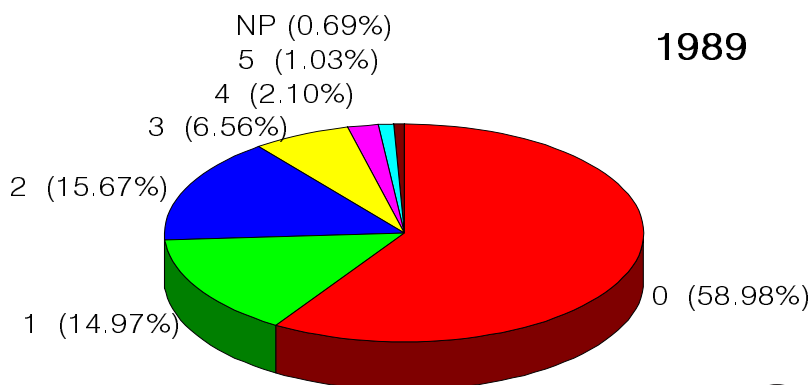
Sources : HMSO England & Wales and Scotland. Infographie : © TransVIE, 1996.

16

Avortement selon l'âge de l'enfant

Age de l'enfant (en semaine)	Age de l'enfant (en semaine)				NP	TOTAL
	<9	9 - 12	13 - 19	≥20		
1968	2 970	11 354	8 000	751	566	23 641
1969	7 427	27 821	17 255	1 421	895	54 819
1970	12 147	47 913	22 852	1 093	2 560	86 565
1971	23 979	71 399	27 163	1 160	3 076	126 777
1972	33 524	92 182	30 036	1 206	2 936	159 884
1973	38 878	92 424	30 541	1 645	3 661	167 149
1974	39 174	87 623	29 944	1 708	4 491	162 940
1975	33 135	74 809	25 267	1 802	4 689	139 702
1976	31 494	68 994	22 947	1 993	4 305	129 673
1977	31 804	70 875	23 506	2 168	4 651	133 004
1978	33 222	76 426	24 492	2 621	4 797	141 558
1979	35 273	80 675	25 935	2 891	4 971	149 746
1980	37 197	86 255	28 685	3 653	5 113	160 903
1981	48 727	83 433	25 637	3 519	1 164	162 480
1982	51 692	82 519	25 065	3 678	91	163 045
1983	53 950	79 325	24 911	3 865	110	162 161
1984	57 517	82 980	25 066	4 334	96	169 993
1985	56 392	86 348	24 583	4 432	28	171 873
1986	55 798	89 059	23 311	4 112	6	172 286
1987	58 498	87 985	23 589	4 192	12	174 276
1988	61 371	93 413	24 394	4 608	12	183 798

AVORTEMENTS SELON LE NOMBRE DE GROSSESSES ANTERIEURES NON-AVORTEES



Sources : HMSO England & Wales and Scotland. Infographie : © TransVIE, 1996.

17

www.transvie.com

Georges Grimal

116, Avenue Charles-de-Gaulle - 95160 Montmorency

Tél. 01.39.64.04.37

Ateliers : 4, quai de Stalingrad - 92100 Boulogne-sur-Seine

Tél. 01.46.21.12.08

Le Fayet - 64300 Baigts-de-Béarn Tél. 05.59.65.32.40

*Pendant des millénaires
la sculpture a été conçue pour
la lumière du jour.*

*Les matériaux modernes
et la lumière artificielle
permettent un art nouveau :
des sculptures en relief,
pour l'intérieur; visant l'intimité,
légères et dures,
que l'on suspend au mur
comme un tableau, à bon compte
et comportant leur propre
mise en scène lumineuse.*

*En pastel comme en sculpture,
un éclairage approprié
fait percevoir
ces infimes mouvements du visage
qui trahissent les mouvements profonds
du coeur.*

*Célébrons l'essentiel, l'amour,
avec les liens mystérieux qui l'attachent
à la beauté d'un côté,
à la création de la vie de l'autre ...*



Portraits au pastel Sculptures dramatisées

sont présentés pendant l'été à ma résidence de Baigts de Béarn
puis à mon domicile de Montmorency et à mon atelier de Boulogne,
sur rendez-vous.